



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	36	10	3

**OBJET : 03-1 - COLLEGE DE
LA ROSTAGNE - CHANGEMENT DE
DENOMINATION - AVIS DU CONSEIL
MUNICIPAL ✓**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N° Enregistrement :

448/12

Certifié exécutoire compte tenu de
l'affichage en Mairie,
Le 10 FEV. 2012
Et de la réception en Sous-Préfecture,
Le 14 FEV. 2012

Pour le Maire,

Par délégué du Maire,
Ministre chargé des Affaires européennes,
L'attaché principal,

Anthony CLAVERIE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 3 février 2012

Le vendredi 3 février 2012 à 14h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 27/01/2012, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Ministre chargé des Affaires européennes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Eric PAUGET, M. Georges ROUX, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, M. Francis PERUGINI, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, M. André PADOVANI, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, M. Jacques BAYLE, Mme Martine SAVALLI, Mme Agnès GAILLOT, Mme Khéra BADAoui, M. Matthieu GILLI, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE

Procurations

Mme Anne-Marie DUMONT à M. Jean-Pierre GONZALEZ
M. Alain BIGNONNEAU à M. Patrick DULBECCO
M. Jacques BARBERIS à M. Jean LEONETTI
Mme Carine CURTET à M. Matthieu GILLI
Mme Nathalie DEPETRIS à Mme Simone TORRES FORET DODELIN
M. Jonathan GENSBURGER à M. Yves DAHAN
M. Bernard MONIER à M. Francis PERUGINI
M. Gilles DUJARDIN à Mme Edwige VERCNOCKE
M. Gérard PIEL à Mlle Cécile DUMAS
M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

Absents : Mme Edith LHEUREUX, Mlle Pierrette RAVEL, M. Gérard MOLINE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. GILLI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) : COMMISSION EDUCATION - PETITE ENFANCE - VIE SPORTIVE - JEUNESSE

Le Département des Alpes-Maritimes a décidé de reconstruire le Collège de la Rostagne, dans le quartier d'Antibes Ouest afin de répondre aux besoins de la population dans ce secteur.

Cette reconstruction est l'occasion de repenser la dénomination du collège, démarche qui appartient au Département des Alpes-Maritimes.

En effet, l'article L. 421-24 du Code de l'Education dispose que la dénomination ou le changement de dénomination des établissements publics locaux d'enseignement est de la compétence de la collectivité territoriale de rattachement. Dans le cas des Collèges, établissements d'enseignement secondaire, c'est au Conseil général qu'il appartient de recueillir l'avis du maire de la commune d'implantation et du conseil d'administration de l'établissement.

Lors de sa séance du 29 novembre 2011, le conseil d'administration du collège a proposé et retenu la nouvelle dénomination de « Sidney Bechet ».

Pour mémoire, l'actuel festival de Jazz de Juan Les Pins a été créé afin de rendre hommage à cet artiste de jazz de renommée mondiale. Antibois d'adoption, ce saxophoniste, clarinettiste et compositeur, a fait la gloire du jazz dans les années 50 et 60.

Le conseil d'administration du collège s'étant prononcé, il appartient désormais au Conseil municipal de donner son avis sur cette proposition de dénomination, conformément à l'article susvisé.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

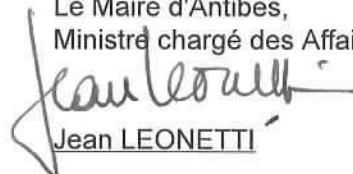
A l'unanimité

- APPROUVE la nouvelle dénomination du Collège de la Rostagne, à savoir « Collège Sidney BECHET ».

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire d'Antibes,
Ministre chargé des Affaires européennes,



Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DCM N.03-1 - COLLEGE DE LA ROSTAGNE - CHANGEMENT DE DENOMINATION - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL -

Date de transmission de l'acte : 14/02/2012

Date de réception de l'accusé de réception : 14/02/2012

Numéro de l'acte : DCM448-12 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20120203-DCM448-12-DE

Date de décision : 03/02/2012

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes